

BP DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT SPÉCIALITÉ
ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE
OU CULTURELLE

(en 1 an)

DÈS 18 ANS

Animation

APP : Contrat d'apprentissage / CP : Contrat de professionnalisation / FC : Formation continue

MÉTIERS DE L'ANIMATION

	ARDENNES	AUBE	MARNE	HAUTE-MARNE	ACCÈS FORMATION
	ANIMATION				
BP de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport spécialité Animation Socio-éducative ou culturelle	●				APP, CP, FC

L'ANIMATEUR CONÇOIT ET CONDUIT, DES PROJETS ET DES PRESTATIONS POUR RÉPONDRE À DES OBJECTIFS : PÉDAGOGIQUES OU SOCIAUX

CES ACTIVITÉS S'EXERCENT DANS LE CADRE DE STRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR PUBLIC (COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS...) OU DU SECTEUR PRIVÉ (ASSOCIATIONS, CENTRES SOCIAUX...)

ARDENNES

129 avenue Charles de Gaulle
08008 Charleville Mézières
Cedex
03 24 33 02 24
contact@almea-formations-08.fr

AUBE

9 rue Robert Keller
10151 Pont Sainte Marie
Cedex
03 25 81 08 01
contact@almea-formations-10.fr

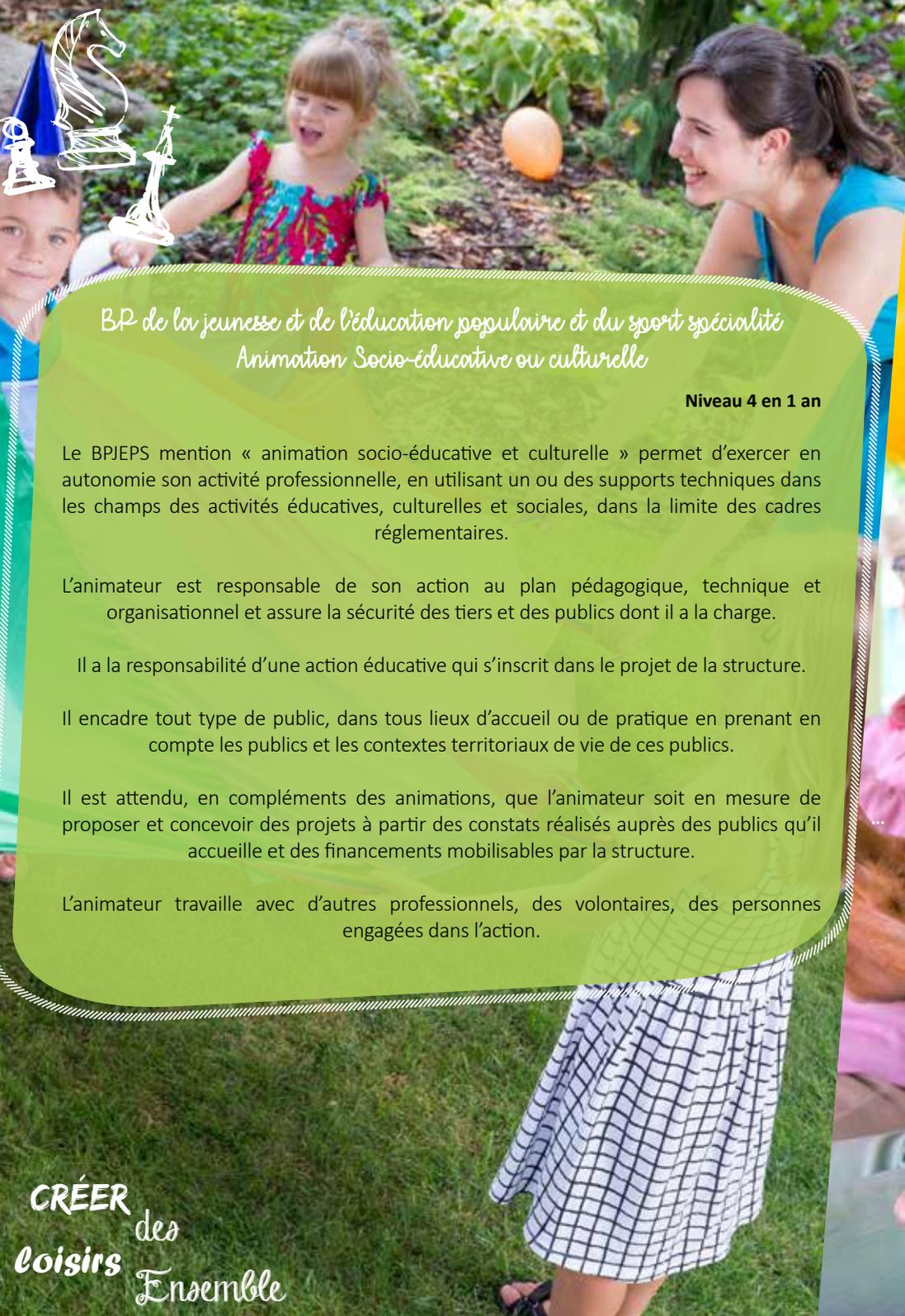
MARNE

32 rue Benjamin Franklin
51016 Châlons-en-Champagne
Cedex
03 26 69 25 85
contact@almea-formations-51.fr

HAUTE-MARNE

1 rue Albert Camus
52904 Chaumont
Cedex 9
03 25 35 09 09
contact@almea-formations-52.fr

Edition 2023



BP de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport spécialité Animation Socio-éducative ou culturelle

Niveau 4 en 1 an

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.

Il est attendu, en complément des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.

L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

Contenu

Bloc de compétences 1 :

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Bloc de compétences 2 :

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Bloc de compétences 3 :

Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure.

Bloc de compétences 4 :

Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Alternance

La formation se déroule en alternance à raison de 600 H minimum en organisme de formation et 1 000 H en structure

Accès formation

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Formation Continue

Prerequis pour la formation

- avoir 18 ans,
- être titulaire de l'une des attestations relative au secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE 1, ou PSE 2, ou AFGSU1 et 2 ou SST
- ou justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200h

Rebouches

Suite à l'obtention du diplôme vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur (DEJEPS ou plus) dans le champ professionnel de l'animation et/ou du sport.

Joindre l'utile

À L'AGRÉABLE
au coeur
DU
social

